



Sécurité du travail - Édition 2014

Fiches synthétiques des risques principaux liés à l'activité agricole

4 Mécanisation - Fiche 04.01 Les précautions générales



Fiche 04.01 Les précautions générales

LES RISQUES:

- Les différents accidents durant l'utilisation des machines* (dus au renversement, au décrochage de l'équipement et du remorque, au déséquilibre, à la perte du contrôle de l'équipement attaché, à la rupture des tuyaux hydrauliques, aux courts-circuits)
- Les accidents de la route* (dus au manque de signalisation et au manque de dispositifs de sécurité)
- Les sanctions* (dus au manque d'adaptation aux règles et au manque de formation)

Il faut se rappeler:

Les machines et les équipements doivent être «aux termes de la loi». Les ruptures et les dérangement des parties des machines et des équipements sont responsables des accidents graves au travailleur ou aux personnes qui se trouvent près de la machine. C'est pour cela que, pour mieux travailler en sécurité, les normes prévoient le respect des règles sévères sur les contrôles et l'entretien imposés par les constructeurs (ces règles permettent aux machines de durer longtemps).

INDICATIONS PRATIQUES OPÉRATIONNELLES:

En général l'Employeur doit:

- vérifier l'état des équipements utilisés et évaluer les risques;
- intervenir avec des précautions techniques et améliorer les machines et les équipements selon les normes en vigueur (dans la mesure du «techniquement» possible) dans le moment de la première commercialisation et en respectant l'état de l'art de la règle;
- garantir l'entretien des équipements;
- en cas de risques qui ne peuvent pas être éliminés, évaluer la substitution de l'équipement;
- mettre des équipements adéquats au travail, sécurisés et construits selon les normes en vigueur à la disposition des travailleurs;
- introduire une technologie et une organisation du travail adéquates pour minimiser les risques liés à l'utilisation des équipements du travail;
- contrôler que les machines et les équipements soient utilisés et installés selon les instructions du constructeur;
- empêcher aux travailleurs d'utiliser les équipements de façon différente de celle juste;
- contrôler que les équipements qui nécessitent de connaissances spécifiques ne sont utilisés que par les techniciens qui connaissent leur degré de danger;
- maintenir mis à jour le manuel d'entretien de chaque équipement;
- garantir aux travailleurs une formation professionnelle adéquate;
- informer les travailleurs des risques du travail.



En général, le travailleur doit:

- suivre les cours de formation professionnelle organisés par l'Employeur;
- utiliser les équipements de travail de façon conforme aux informations et à la formation professionnelle reçues, tout en évitant d'agir de sa propre initiative;
- ne pas enlever ou modifier sans autorisation les dispositifs de sécurité, de signalisation et de contrôle;

- prendre soin des équipements de travail sans les modifier de sa propre initiative;
- communiquer à l'Employeur tous les défauts des équipements et toutes les autres situations de danger.

Il faut prendre en considération dans le choix de l'équipement:

- les conditions et les caractéristiques du travail à faire;
- les risques du milieu de travail;
- les risques qui dérivent de l'utilisation des équipements;
- les systèmes de commande qui doivent être surs même s'il y a des dérangements, des défaillances et des sollicitations prévisibles en relation à l'utilisation de l'équipement

Il faut prendre des mesures préventives pour que les équipements soient:

- installés selon les indications du constructeur
- utilisés correctement
- entretenus et complets de manuel d'utilisation

Il faut s'assurer que les équipements qui nécessitent des connaissances ou des responsabilités spécifiques pour leur utilisation (à cause des leurs risques spécifiques):

- ne soient utilisés que par un technicien spécialisé;
- ne soient entretenus/transformés/réparés que par un technicien spécialisé

Assurer en tout les cas, la participation à des cours spécifiques pour les machines et l'équipement dangereux

ULTÉRIEURES INDICATIONS ET RECOMMANDATIONS

- Des règles de circulation doivent être créées et respectées pour les équipements de travail qui manoeuvrent dans une zone opérative.
- Il faut adopter des mesures d'organisation pour éviter que les travailleurs à pieds se retrouvent dans les zones d'activités des équipements de travail automoteurs.
- Si un travailleur à pieds est nécessaire pour la bonne exécution d'un travail, il faut suivre les règles afin de ne pas l'endommager.
- Le transport des travailleurs sur les équipements de travail mobiles qui marchent mécaniquement ne doit venir qu'en lieux sécurisés préparés pour ces activités. En cas on doit faire des travaux durant le déplacement, la vitesse de l'équipement sera adéquatement réduite.
- Les équipements de travail mobiles dotés d'un moteur de combustion interne peuvent être utilisés dans les zones de travail circonscrites seulement si un renouvellement de l'air est garanti pour éviter les risques de sécurité et de santé des travailleurs.
- Les travailleurs qui se déplacent en dehors du siège de l'entreprise, même avec un véhicule agricole, doivent avoir un système de communication et un "paquet de médicaments." Recommandé un extincteur

